

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 15 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DDEEES 38G Subvention avec convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique " ADIE " (9e), visant l'abondement de son fonds de prêts d'honneur parisien.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique « ADIE », domiciliée 4, boulevard Poissonnière (9e), visant l'abondement, de 120.000 euros, de son fonds de prêts d'honneur parisien ;

Sur le rapport présenté par Mme Seybah DAGOMA au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique « ADIE » (N°SIMPA 20191, dossier 2012_04162), domiciliée 4, boulevard Poissonnière (9e), visant l'abondement, de 120.000 euros en 2012, de son fonds de prêts d'honneur parisien.

Article 2 : La dépense correspondante de 120.000 euros sera imputée au domaine fonctionnel D 90, chapitre 20, nature 2042, DE55002, du budget d'investissement 2012 du Département de Paris et des exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits.